

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64/48/SPCG accordant à M. Guy Arnault la concession définitive d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, quartier de la Plaine (lot n° 26).

n° 64/48/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 mai 1964

Numéro JO
n° 5 du 01/07/1964

Date du numéro
1 juillet 1964

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à M. Guy Arnault, commerçant, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti, quartier de la Plaine (lot n° 26), et immatriculé au Livre foncier sous le n° 873.